



Rapport d'activité

2001

RésO Villes
17, rue Romain-Rolland
44100 Nantes
Tél. 02 40 58 02 03
Fax 02 40 58 03 32
resovilles@resovilles.com

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	2
CAPITALISATION ET MISE A DISPOSITION DES RESSOURCES	4
LA COMMUNICATION	5
L'INFORMATION – DOCUMENTATION	6
MISE EN RESEAUX, ORGANISATION DES ECHANGES, CONFRONTATION DES PRATIQUES	12
JOURNEES THEMATIQUES	13
RECHERCHE DE COLLABORATION AVEC LES RESEAUX EXISTANTS	14
INTERVENTIONS AUPRES DES ORGANISMES DE FORMATION	15
LE RESEAU DES CENTRES DE RESSOURCES	15
APPUI ET ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS DANS LA RECHERCHE LIEE AUX PROBLEMATIQUE	16
REALISATION DE L'ETUDE « ANALYSE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE EN BRETAGNE ET PAYS DE LA LOIRE »..	17
PREPARATION DE L'ATELIER « COMPETENCE POLITIQUE DE LA VILLE AU SEIN DES AGGLOMERATIONS »	23
PARTICIPATION AUX INSTANCES DE PILOTAGE DES SGAR.....	25
INTERVENTION A LA DEMANDE DE VILLES OU AGGLOMERATIONS.....	26
SECRETARIAT ET COMPTABILITE.....	27
LA COMPTABILITE.....	28
LA GESTION ADMINISTRATIVE.....	28
L'ORGANISATION LOGISTIQUE DES REUNIONS.....	29
CONCLUSION ET PERSPECTIVES.....	30
CONCLUSION.....	31
PERSPECTIVES.....	32

INTRODUCTION

Le contexte de l'année 2001

2001 est l'année de création du centre de ressources.

L'association « centre de ressources politique de la ville Bretagne Pays de la Loire » a été créée en mai 2000, à l'initiative des villes, de l'Etat, des conseils régionaux, des Caisses de dépôts et consignations, du FAS et des associations de professionnels avec le soutien de la Délégation Interministérielle à la Ville.

Un premier travail de communication a permis de déterminer le choix d'un nom pour l'association. **Le centre de ressources s'appelle désormais, RésO Villes.**

Son financement est assuré :

- d'une part dans le cadre de son inscription au contrat de plan Etat / Région de Bretagne et Pays de la Loire,
- par le soutien les deux premières années des Caisses des dépôts et consignations de Bretagne et Pays de la Loire,
- par l'adhésion de villes et conseils généraux des deux régions,
- par l'adhésion des associations de professionnels et du FAS.

Les contacts établis lors du premier semestre ont permis de recueillir l'adhésion de nouvelles villes et conseils généraux.

Afin de permettre l'intégration de ces nouveaux adhérents au conseil d'administration, de modifier la composition du bureau et de déclarer le nouveau nom de l'association, les statuts ont été modifiés et votés lors d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 12 juin 2001.

D'autres contacts sont en cours pour l'adhésion, notamment des AROHLM de Bretagne et Pays de la Loire, de personnes qualifiées et d'associations.

L'équipe, constituée de trois personnes actuellement (une directrice, une chargée de mission et une secrétaire comptable) a pris ses fonctions en janvier et février 2001.

Les locaux de l'association sont provisoirement situés dans un appartement loué à l'office HLM « Nantes Habitat », sur le quartier de Bellevue à Nantes.

Des négociations ont été engagées pour étudier la possibilité d'un transfert des locaux au collège Debussy (situé sur le quartier de Bellevue à Nantes) qui héberge actuellement le centre départemental de ressources de l'Education Nationale. Notre réflexion porte sur le projet commun que nous pourrions développer et donc l'intérêt d'occuper un espace partagé.

Si ce projet aboutit, il sera nécessaire d'effectuer des travaux d'adaptation.

Si cette solution n'est pas retenue, nous devons cependant envisager une installation dans des locaux plus spacieux, notamment pour permettre un accès facilité à la documentation et l'accueil des groupes de travail.

Une première estimation des coûts a été réalisée et figure d'ores et déjà au budget 2001.

Le comité scientifique, souhaité par l'association dès sa création, a été constitué à partir de rencontres avec des chercheurs des universités et écoles de Rennes, Brest, Nantes et Angers.

Il est actuellement composé d'une dizaine de personnes dans les champs de l'économie, la philosophie, la sociologie, les sciences de l'éducation, l'urbanisme, l'architecture, la géographie et les sciences politiques.

Il se réunira pour la première fois en début d'année 2002.

Les membres du comité scientifique interviennent bénévolement.

Son rôle :

- C'est une instance critique permettant de faire évoluer le centre de ressources dans ses orientations, une instance de confrontation des réflexions menées par RésO Villes avec l'avancée de la recherche.
- Il apporte son point de vue sur le programme d'actions du centre de ressources et la qualité de sa mise en œuvre.
- Il contribue à enrichir la connaissance des ressources humaines et documentaires mobilisables.
- Il sera source de conseils sur le suivi de l'évaluation de RésO Villes.

Le centre de ressources favorisera la mise à disposition d'éléments de connaissance dont souhaiteraient disposer les membres du comité scientifique pour leurs propres recherches.

Les grands objectifs de RésO Villes

Capitalisation et mise à disposition des ressources qui se caractérise par l'organisation des ressources humaines et documentaires, la mise en œuvre du service questions / réponses, la diffusion d'une lettre mensuelle et la préparation du site Internet de RésO Villes.

Mise en réseaux, organisation des échanges, confrontation des pratiques qui se concrétise sous plusieurs formes : organisation de journées thématiques, recherche de collaboration avec les réseaux existants, intervention auprès des organismes de formation.

Appui et accompagnement des acteurs dans la recherche liée aux problématiques rencontrées qui a conduit cette année, à réaliser une étude sur l'analyse de la politique de la ville en Bretagne et Pays de la Loire, à la préparation d'un atelier sur le thème « compétence politique de la ville au sein des agglomérations », au soutien aux démarches engagées par les SGAR et à l'intervention de RésO Villes à la demande de villes ou agglomérations.

Capitalisation et mise à disposition des ressources

La communication

Pour mobiliser largement les acteurs et rendre dynamique les actions du centre de ressources, RésO Villes a défini une stratégie de communication et mis en place des outils adaptés.

Ce travail a été mené avec un groupe de pilotage constitué de membres du conseil d'administration.

Un cahier des charges a été adressé à six spécialistes de la communication (3 en Bretagne et 3 en Pays de la Loire) pour :

- l'aide au choix du nom de l'association,
- la création d'un logo,
- les déclinaisons du logo sur les documents.

Dominique Coffinières, graphiste indépendant à Nantes, a été retenu.

✓ **Choix du nom**

Les membres du conseil d'administration ont été sollicités pour proposer un nom qui soit simple, court, significatif et facilement mémorisable. Plus d'une trentaine de propositions ont été collectées.

Le travail avec M. Coffinières a permis d'en retenir cinq qui ont à nouveau été soumis aux membres du conseil d'administration pour le choix définitif.

C'est RésO Villes qui a obtenu le plus grand nombre d'avis favorables.

✓ **Création du logo**

M. Coffinières a proposé plusieurs logos qui ont été étudiés par le groupe de pilotage et soumis au bureau de l'association.

Le logo ainsi choisi, figure sur tous les documents émanant du centre de ressources, notamment :

- papier à lettre,
- carte de visite et carte de correspondance,
- lettre de liaison.

✓ **Plaquette**

Une plaquette de présentation du centre de ressources a été réalisée en interne. Elle est diffusée à l'occasion des rencontres de RésO Villes avec ses partenaires.

✓ **Carte de vœux**

Elle a fait l'objet d'une large diffusion (500 exemplaires) auprès des usagers de RésO Villes.

L'information – documentation

✓ **Capitalisation et organisation des ressources**

▀ Recensement

La première étape pour mener à bien cette mission, a consisté au recensement des ressources locales. Il s'agit des ressources documentaires (études, expériences,...) et humaines (bureaux d'études, experts, chercheurs...).

Durant l'été, nous avons rencontré la quasi-totalité des équipes pour identifier ce dont chacun dispose. Ces rencontres ont permis de localiser plus de 200 documents (conventions, rapports, études,...). Elles ont également permis de recueillir des contacts et d'avoir une meilleure connaissance des actions menées sur chaque site. Ce recensement sera mis à jour chaque année.

Le recensement des « ressources externes » (universités, laboratoires de recherches, centres de documentation...) a été engagé avec l'aide de deux stagiaires-documentalistes.

Parallèlement, un travail d'identification des centres de ressources documentaires existants en Bretagne Pays de la Loire avec lesquels un partenariat pouvait être négocié a été engagé dès le démarrage de RésO Villes. Cette démarche s'inspire de celle menée par le Pôle ressources du Val d'Oise.

L'objectif est d'engager une dynamique d'échanges : échange de publications et accès facilité à l'information.

Liste des centres ressources partenaires par thème :

Politique de la ville

Réseau des centres de ressources politique de la ville (DIV, centres de ressources régionaux et départementaux)

Action sociale, collectivités locales et territoriales

Espace ressources de l'ENACT

Economie, emploi, insertion, formation

- Centre de ressources Europlie, le réseau des directeurs de PLIE

- CARIF-OREF - Centre d'animation et de ressources sur la formation continue, observatoire régional sur l'emploi et la formation.

Intégration, immigration, discrimination

Centre interculturel de documentation


Education


CAREP, centre académique de ressources pour l'éducation prioritaire

Ce travail de recensement sera poursuivi en 2002. Il nécessite une actualisation permanente.

▼ Bases de données

Pour faciliter la gestion et la mise à disposition de l'information, ces ressources sont informatisées avec le logiciel Filemaker (utilisé notamment par la DIV et l'ADRI). Deux fichiers ont été constitués :

 Le fichier « Contacts » comprend 650 organismes et personnes ressources : bureaux d'études, universités, professionnels, élus, services de l'Etat, régies de quartier, centres de documentation,...

 Le fichier documentaire recense des documents contractuels, rapports, ouvrages, ... L'alimentation de la base est en cours. Il s'enrichira de fiches expériences.

▼ Fond documentaire

RésO Villes n'a pas pour vocation d'être un centre de documentation. Néanmoins, la réponse aux demandes d'informations engendre la constitution d'un fond documentaire sélectif, basé sur la mémoire locale.

Il comprend :

- des travaux des centres de ressources politique de la ville
- des publications de la DIV et rapports du ministère
- des études et rapports menés sur les sites en contrats de ville
- des conventions, diagnostics, bilans, programmations par site en contrat de ville
- des ouvrages
- des textes officiels (circulaires, discours, ...)
- des revues

La majorité des revues reçues sont gratuites.

- Une dizaine de « newsletters » (lettres d'information envoyées par courrier électronique) : ADRI, délégation au développement et à l'action territoriale du ministère de la culture et de la communication, Ministère de la ville, Documentation française, lettre du Service public, ...
- Revues des collectivités locales et territoriales (conseils régionaux, villes ou agglomérations, départements)
- Journaux de quartiers, bulletins des contrats de ville
- Publications des centres de ressources partenaires
- Corpus de l'Inter-Réseaux DSU
- Les abonnements : Urbanisme, Territoires, Ouest France, Info-réseaux (Comité national des régies de quartier), VEI Actualité (CNDP)

En outre, RésO Villes réalise des dossiers thématiques composés de multiples sources d'information : fiches expériences, contacts, sites internet, articles de presse, bibliographie, etc. Aujourd'hui, deux dossiers ont été constitués : la gestion urbaine de proximité et les fonds de participation des habitants. Ces sujets ont été choisis en raison de la forte demande d'informations sur ces thèmes.

L'objectif est également de réaliser une fiche de synthèse de ces dossiers.

RésO Villes dépouille quotidiennement la presse régionale et réalise ainsi une revue de presse sur « l'actualité de la politique de la ville en Bretagne Pays de la Loire ». Pour des raisons de droit de copie, elle est consultable sur place.

Un plan de classement a été bâti à l'aide des exemples de plans réalisés par les autres centres de ressources politique de la ville. Physiquement, les documents sont classés soit par :

- ordre géographique : par site concerné en Bretagne Pays de la Loire
- ordre thématique : par thème de la politique de la ville

✓ **Mise à disposition et diffusion de l'information**

RésO Villes a mis en place des produits et services pour faciliter l'accès à ces ressources.

▀ Lettre de liaison

C'est le principal support d'information de RésO Villes. Elle répond à trois objectifs majeurs :

- outil de liaison entre les différentes catégories d'acteurs de la politique de la ville,
- outil de communication pour permettre le suivi des actions engagées par le centre de ressources et assurer sa visibilité
- outil d'information pour signaler des actions menées sur les sites en contrat de ville, les nouvelles acquisitions du centre de ressources, le calendrier des manifestations.

Elle est diffusée chaque mois depuis juin 2001, 6 numéros ont été publiés (1 pour juillet/août).

Le questionnaire d'évaluation joint au lancement de la lettre pour l'ajuster aux besoins sera renouvelé chaque année.

Le dernier numéro du mois de décembre a été adressé à plus de 400 destinataires.

La maquette a été réalisée par M. Coffinières. Elle est réalisée entièrement en interne :

- Responsabilité éditoriale : directrice
- Recherche d'informations, rédaction et mise en page : chargée de mission
- Gestion du fichier destinataires, tirage, mise sous pli : secrétaire

Elle se compose de 5 rubriques :

Nom de la rubrique	Contenu
Zoom	« L'événement » du mois. Par exemple, résumé du CIV du 1 ^{er} octobre, bilan de la 1 ^{ère} journée des élus sur la politique de la ville, etc.
RésO Villes : quoi de neuf ?	L'actualité du centre de ressources : les prochains rendez-vous, les actions engagées, en cours et à venir
La vie des sites	Présentation d'action(s) menée(s) sur les sites en contrat de ville
Ressources documentaires	Les dernières acquisitions du centre de ressources et les nouvelles publications : rapports, ouvrages,...
Agenda	Annonce des manifestations : colloques, séminaires, formations,...

Les rubriques sur l'actualité de RésO Villes et les ressources documentaires suscitent régulièrement des demandes (prêt de documents notamment).

Par contre les acteurs locaux n'ont pas pris l'habitude de faire remonter spontanément des informations relatives à leurs site. Un travail sera entrepris en 2002 pour les inciter à communiquer.

■ Site Internet

La création du site répond à quatre objectifs :

1. présenter le centre de ressources, le faire connaître, bien identifier ses missions et son champ d'actions (il fait/il ne fait pas),
2. faciliter l'accès aux ressources produites (lettre de liaison, rencontres,...) ou collectées (fond documentaire, agenda des manifestations,...),
3. être un outil de liaison entre les différentes catégories d'acteurs pour améliorer la communication, les échanges et favoriser le travail en réseau,
4. réduire les coûts de diffusion avec le téléchargement de publications au format PDF, l'envoi de la lettre de liaison par email.

La phase de conception engagée au printemps 2001 a été réalisée entièrement en interne. Des contacts ont été établis avec le centre de ressources de la DIV (site internet <http://i.ville.gouv.fr>), le centre de ressources politique de la ville du Nord-Pas-de-Calais (IREV) qui a mis en ligne son propre site en octobre 2001 (www.irev.fr), le réseau des « webmestres » des Pays de la Loire et des contacts personnels avec des spécialistes des nouvelles technologies.

Ce travail a permis la définition précise de l'architecture fonctionnelle et du contenu éditorial.

L'équipe de RésO Villes a également réalisé le cahier des charges pour sous-traiter la création technique et graphique du site. La recherche de professionnels a été effectuée sur les deux régions. Six prestataires ont été sélectionnés. Ce cahier des charges et la liste des prestataires ont été soumis aux membres du bureau avant la consultation lancée en septembre 2001.

C'est la société Chaudron magique (Saint-Herblain) qui a été retenu sur les critères suivants :

- bon rapport qualité / prix,
- très bonne compréhension de l'activité et des objectifs du centre de ressources,
- proposition très détaillée : structure du site, conseils techniques, charte graphique intégrant bien le logo.

La phase de réalisation a démarré au mois de novembre. Tout au long de cette étape, il a été proposé aux adhérents et partenaires de RésO Villes de faire partie d'un « groupe témoin » pour recueillir des remarques et échanger sur le site en cours de construction disponible à l'adresse www.chaudronmagique.com/resovilles.

En réalité, peu de personnes ont participé et essentiellement des professionnels des équipes DSU. Ceci peut s'expliquer par le manque de disponibilité mais il semble également que l'Internet soit encore assez peu utilisé.

Ainsi, la mise en ligne du site au 1^{er} trimestre 2002 devra s'accompagner d'actions de communication pour expliquer l'intérêt de cet outil et faciliter son usage.

Le suivi, la mise à jour et l'évolution du site seront assurés en interne.

Service questions / réponses :

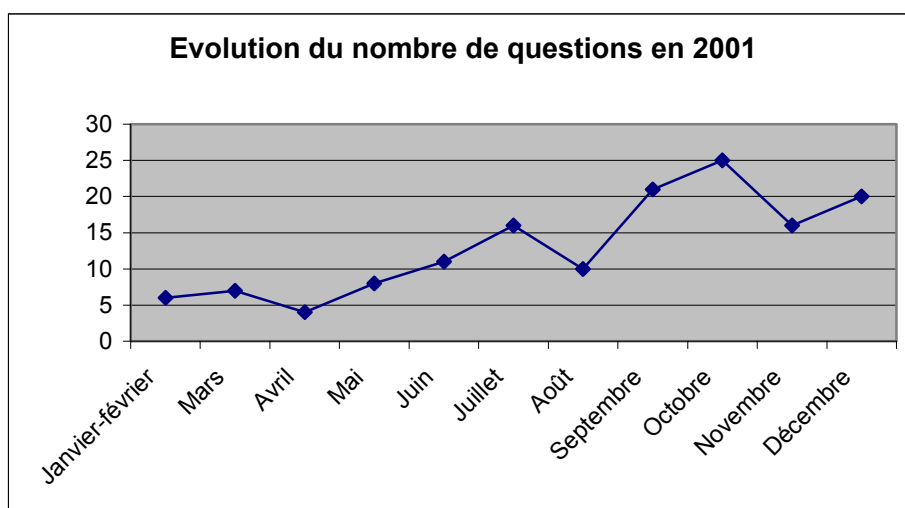
Depuis le mois de février 2001, les acteurs de la politique de la ville peuvent contacter le centre de ressources qui répond à trois niveaux :

- Orientation : mise en contact avec les personnes ou organismes qui disposent de l'information recherchée,
- Documentation : mise à disposition de documents,
- Recherches approfondies : dossiers documentaires, bibliographies, etc...

Bilan :

Au cours de l'année 2001, RésO Villes a répondu à près de 150 demandes d'information. Ne sont pas comptabilisées les demandes de renseignements simples (une adresse, un nom, un numéro de téléphone,...) posées notamment au secrétariat, ni les demandes d'emploi bien que nous soyons fortement sollicités.

Rappel : RésO Villes ne traite pas les demandes d'emploi. Il renvoie vers l'Inter-Réseaux DSU qui publie, via le Corpus, des demandes et offres d'emploi.



Qui sont les utilisateurs ?

En majorité, les équipes DSU avec 40% des demandes d'information. On constate également une forte sollicitation des étudiants et des stagiaires alors que ce n'est pas le public prioritaire du centre de ressources.

Ces chiffres montrent la nécessité pour le centre de ressources de développer la communication auprès, notamment, des services de l'Etat et des départements.

Origine professionnelle	Nombre	%
Equipes MOUS (chefs de projets, agents de développement)	59	40
Etudiants, stagiaires	19	13
Agents des collectivités	17	12
Bureaux d'études, organismes de formation	13	9
Agents de l'Etat	11	8
Centres de documentation, centres ressources	8	6
Enseignants, chercheurs	5	3
Elus des collectivités	4	3
Travailleurs sociaux, centres sociaux	4	3
Responsables d'associations	3	2
Organismes HLM	1	1
Total	144	100

Concernant l'origine géographique des demandes, on constate, sans surprise, une forte prépondérance des régions Bretagne Pays de la Loire à 89%, dont 63% pour les Pays de la Loire.

Les thèmes « porteurs »

Ils sont très diversifiés. On peut toutefois, noter que les thèmes les plus demandés sont :

- Participation des habitants
- ORU et GPV
- Médiation, adultes-relais
- Gestion urbaine de proximité
- Education, jeunes
- Habitat-logement
- Sécurité, CLS
- Fonctionnement de la politique de la ville et des dispositifs
- Agglomérations
- Economie, emploi, insertion

Les types de demandes

Type de question	Nombre	%
Recherches thématiques : recherches approfondies sur un sujet avec bibliographie, expériences, sources d'information, articles de presse,...	49	34
Recherches de documents : rapports, circulaires, conventions, lexique	47	33
Recherches de contacts (prestataires, intervenants)	32	22
Recherches d'expériences	16	11

Bien que ce ne soit pas sa vocation première et que le centre de ressources ne soit pas actuellement équipé pour cela, il reçoit des demandes d'étudiants et de stagiaires qui souhaitent consulter des documents.

L'une des richesses de RésO Villes est effectivement la centralisation d'une documentation sur la politique de la ville. Ces demandes sont traitées au cas par cas sur la base d'un principe d'échanges qui permet la collecte de mémoires et thèses. Ce sont également de futurs professionnels, des personnes ressources voire intervenants possibles.

Mise en réseaux, organisation des échanges, confrontation des pratiques

Journées thématiques

✓ **Rencontres des chefs de projet**

Deux rencontres (en avril et octobre 2001) ont eu lieu, l'une en Pays de la Loire à Nantes et l'autre en Bretagne à Lorient.

L'ensemble des chefs de projet est invité, qu'ils interviennent à l'échelle du quartier, de la ville ou de l'agglomération.

Dans un premier temps, il s'est agi de présenter les actions de RésO Villes et de confronter ce programme aux points de vue et attentes des chefs de projet.

RésO Villes a proposé une nouvelle organisation pour les rencontres à venir :

- Etablissement d'un calendrier annuel de rencontres pour 2002.
- Définition d'un ordre du jour préalable à chaque rencontre, envoyé par avance. Cela permettra à ceux qui ne peuvent participer à la rencontre, de nous faire parvenir une contribution écrite qui sera présentée lors de la réunion.
- Envoi à chacun des comptes rendus et décisions arrêtées.
- Maintien du principe d'organisation des rencontres alternativement en Bretagne et Pays de la Loire, de préférence à Rennes ou Nantes.
- Ces rencontres auront lieu une fois par trimestre.

✓ **Rencontre des élus**

Une première journée s'est tenue en novembre 2001. Elle a réuni une vingtaine d'élus des sites en contrat de ville ou convention d'objectifs des deux régions.

Organisation de la journée :

- histoire de la politique de la ville : présentation par le centre de ressources
- la procédure : présentation d'un contrat de ville d'agglomération (Nantes) et d'un contrat de ville communal (Lorient), par les chefs de projet respectifs
- le point de vue de l'Etat : présentation par Jérôme David, correspondant DIV Bretagne
- débat avec les élus
- les attentes au regard du centre de ressources

A l'issue de cette journée, un programme de trois rencontres des élus a été établi pour l'année 2002. (cf. Chapitre V « conclusion et perspectives » du présent rapport).

Recherche de collaboration avec les réseaux existants

Le réseau « Pôle de recherche urbaine » des Pays de la Loire a sollicité RésO Villes pour participer à son comité d'orientation et apporter son soutien à la définition des contenus de leurs journées thématiques. RésO Villes a participé à la préparation de la prochaine rencontre, qui aura lieu en mars 2002 sur le thème des inégalités urbaines.

Le Pôle de recherche urbaine existe depuis 1995 en Pays de la Loire. Il a pour but de proposer la rencontre des professionnels de l'urbain à travers des séminaires ou des réunions thématiques. Depuis sa création, il a organisé trois séminaires et une vingtaine de rencontres thématiques. La dernière avait pour thème, « foncier et logement social ».

Le CAREP, Centre Académique de Ressources pour l'Education Prioritaire de Nantes et RésO Villes ont travaillé ensemble à la rédaction d'un texte définissant les conditions de mise en œuvre d'actions communes pour 2002.

En effet :

- Le CAREP et RésO Villes interviennent sur un certain nombre de sites communs en ce qui concerne les Pays de la Loire. Il s'agit de : Angers, Le Mans, Allonnes, Trélazé, Saumur, Cholet, Nantes, Saint-Nazaire, La Roche sur Yon, Laval
- Le CAREP et RésO Villes sont des centres de ressources
- Le CAREP et RésO Villes s'adressent à des publics communs (éducation nationale, collectivités territoriales, associations) et agissent sur des territoires d'applications identiques concernant les Pays de la Loire
- Le CAREP et RésO Villes développent des moyens d'action similaires : informations, construction de réseaux, d'outils, échanges d'expériences, organisation de journées d'étude, analyse de pratiques

Proposition :

L'accès à l'éducation pour tous est un des champs prioritaires de la politique de la ville. En ce sens, le travail mené dans les ZEP et REP constitue un enjeu fort que le CAREP et RésO Villes peuvent contribuer à développer en favorisant les échanges et les actions communes.

Il s'agit dans un premier temps de partager les ressources documentaires et humaines pour un meilleur accès aux publics concernés.

Il s'agit également de définir ensemble les moyens de développer les rencontres inter professionnels (personnels éducation nationale / professionnels de la politique de la ville) permettant :

- de favoriser les pratiques d'échanges de savoirs,
- d'aider à la compréhension du contexte global,
- de favoriser les partenariats possibles.

Les AROHLM (Association Régionale des Organismes HLM) de Bretagne et Pays de la Loire ont été sollicitées par RésO Villes pour adhérer au centre de ressources et définir des modes d'actions communs.

En effet, les organismes HLM sont des partenaires importants de la mise en œuvre de la politique de la ville.

Des rencontres sont en cours et permettront de formaliser en 2002 les contributions respectives.

Interventions auprès des organismes de formation

RésO Villes a répondu à la demande d'intervention des organismes de formation de Bretagne et Pays de la Loire.

La demande porte sur la présentation du centre de ressources, une approche de la politique de la ville, ou la relation entre les métiers préparés dans les formations et la politique de la ville.

Les organismes demandeurs : l'IRTS de Bretagne, Université de Rennes (DESS aménagement), Le CNFPT Pays de la Loire, les FRANCAS de Nantes, l'ENSP à Rennes, l'AFPA à Nantes.

Au total, sept journées ont ainsi eu lieu, nécessitant la préparation des interventions et la production de dossiers documentaires.

Le réseau des centres de ressources

Par ailleurs, RésO Villes participe au réseau national des centres de ressources animé par la DIV.

Ces rencontres permettent l'échange de réflexions, de pratiques et d'informations.

C'est à partir de ces échanges que RésO Villes a pu réaliser et présenter au conseil d'administration une note portant sur le statut de GIP.

Appui et accompagnement des acteurs dans la recherche liée aux problématique

Réalisation de l'étude « analyse de la politique de la ville en Bretagne et Pays de la Loire »

Un comité de pilotage constitué de membres du conseil d'administration et de l'équipe RésO Villes a retenu le cabinet CIVITO pour mener l'étude sur l'analyse de la politique de la ville en Bretagne et Pays de la Loire.

✓ Rappel des objectifs

- Donner aux différents acteurs une vision globale et une meilleure lisibilité de la mise en œuvre de la politique de la ville dans les deux régions, sur la période 2000 / 2006.
- Identifier les caractéristiques communes et les spécificités de chacun, permettant de favoriser les échanges entre les différents sites.
- Etablir un recensement précis des thèmes qui devront faire l'objet de recherches approfondies par le centre de ressources, pour aider les acteurs dans l'analyse et le développement des projets.

La première phase de l'étude s'est déroulée de mai à juin 2001.

✓ Contenu de la première phase

Chaque contrat de ville et convention d'objectifs a fait l'objet d'un document établissant les orientations et modes de fonctionnement pour la durée des engagements, soit la période 2000 / 2006.

Il s'est agi dans la première phase de donner une première analyse de la politique de la ville à travers les textes cités ci-dessus, complétés des conventions thématiques ou territoriales lorsqu'elles étaient contractualisées, et des différents textes annexés aux contrats de ville.

Cette première phase n'a pas donné lieu aux rencontres avec les acteurs, prévues dans la deuxième phase de l'étude.

Le suivi de cette première phase a été assuré par l'équipe de RésO Villes.

✓ Restitution de la première phase

Cette première phase a fait l'objet d'une restitution orale à l'ensemble des acteurs, le 6 juillet 2001.

Par ailleurs, le cabinet CIVITO a réalisé trois documents :

- Un cadre de référence de l'étude, (document disponible)
- La synthèse globale de la première phase, communiquée aux membres du conseil d'administration, (document disponible)
- Une monographie de chaque site, communiquée à chacun d'entre eux pour ce qui le concerne.

✓ Deuxième phase

Septembre et décembre 2001 : rencontre avec les acteurs sur chacun des sites pour approfondir les données de la première phase et définir, de leur point de vue, les priorités de recherches à développer.

Sur chaque site : rencontre avec le correspondant Etat, l'élu en charge de la politique de la ville, le chef de projet, le correspondant du conseil général, (quelques acteurs proposés par les signataires).

Au niveau régional : rencontre avec les SGAR et DRE, les AROHLM, les conseils régionaux, les CDC et les deux délégations du FAS.

Novembre 2001 : présentation de la synthèse et débat au conseil d'administration.

Fin janvier 2002 : remise du rapport final, présentation et débat avec les chefs de projet

Février 2002 : élaboration du programme d'actions 2002

Mars 2002 : restitution de l'étude à l'ensemble des acteurs de la politique de la ville et proposition du programme d'actions de RésO Villes qui en découle.

Les grandes lignes de la synthèse de l'étude :

Cette première synthèse reprend les questions abordées lors de la réunion du Comité de pilotage du 30/11/01 et ne peut rendre compte de la diversité et de la globalité des situations, qui feront l'objet d'un rapport final ultérieur.

1- Objet de la politique de la ville

Dans quelques sites et notamment les grands centres urbains, le Contrat de Ville contribue à fédérer les politiques de lutte contre l'exclusion en fournissant un cadre au développement d'actions partenariales et en étant constitué comme un outil complémentaire parmi d'autres. Dans ces contextes, l'articulation au projet urbain et aux politiques ordinaires s'opère plus étroitement, de même qu'à l'échelle intercommunale, les liens entre politiques de développement et politiques de solidarité. Toutefois, de façon générale, la politique de la ville reste une politique de réduction des écarts, de traitement de la pauvreté et des inégalités sociales, de qualification du cadre de vie et des services, dans des logiques de prévention et de discrimination positive.

- Une forte reconnaissance de la proximité comme modèle d'action

La recherche d'une plus grande proximité dans les relations avec les habitants, est étroitement articulée à la notion de "quartier prioritaire" qui de fait, constitue le fil conducteur de l'action malgré la volonté affichée d'éviter toute stigmatisation territoriale.

Il existe peu de conventions territoriales, même si plusieurs semblent en préparation. Les projets de territoires dont certains s'esquissent, sont appréhendés comme moyen de mettre en cohérence un ensemble d'actions avec une volonté autant technique que politique, d'éviter l'accentuation de la stigmatisation territoriale.

Aussi la mise en œuvre des programmes d'actions se fait-elle plutôt à partir des enjeux thématiques, sauf pour les sites où existe une ORU et où les enjeux de recomposition urbaine, de mixité des types d'habitat et des fonctions urbaines, de qualité des services et de centralité micro territoriale, sont reliés, inégalement selon les sites, dans une logique de projet territorial.

La proximité est aussi appréhendée dans les grandes villes, de façon à réintégrer les quartiers dans le système urbain et à faciliter une gestion adaptée du territoire avec une implication plus forte des services municipaux dans le montage de projets.

- Une logique de banalisation du Contrat de Ville dans l'administration communale

L'implication des administrations communales est de façon générale, fortement sollicitée, avec une recherche d'intégration forte de l'action des services municipaux sur les territoires prioritaires. Toutefois cette volonté de banalisation repose sur une mobilisation inégale du politique.

La mobilisation des services de droit commun implique une forte régulation et l'existence d'instances de travail étroites entre les sphères techniques et politiques. Hormis quelques sites où la légitimité de la politique de la ville est fortement reconnue, on peut constater un certain déficit d'implication du droit commun qui amène les équipes de MOUS à revenir vers une logique plus territoriale. Paradoxalement face au poids de l'approche thématique et au discours de la banalisation, la notion de quartiers « prioritaires » reste prédominante, elle est souvent pour les équipes opérationnelles, le moyen d'affirmer la spécificité du fonctionnement socio-urbain des quartiers populaires.

- Une difficulté à articuler le projet urbain et une stratégie de développement social des territoires

Hormis les sites qui ont positionné les Contrats de Ville dans une stratégie intégrée de coordination des politiques publiques, on peut constater un certain déficit de hiérarchisation des objectifs dans les approches thématiques ainsi qu'une insuffisance d'analyse des interactions entre les différents territoires d'une ville.

La difficulté de définition des enjeux territoriaux s'exprime par le fait qu'il existe souvent une culture de la gestion mais sans culture du territoire. Aussi la prédominance des entrées thématiques avec une déclinaison territoriale n'est-elle pas toujours lisible, faute de projet de territoire, ce qui maintient un effet de juxtaposition des actions.

Dans les villes moyennes, les quartiers en Contrat de Ville jouent un rôle d'accueil des populations les plus précarisées. La volonté d'aborder les problèmes dans leur globalité et de promouvoir une approche méthodologique en termes d'intégration sociale et urbaine, se heurte à une gestion cloisonnée entre les politiques d'habitat et les politiques de développement social et à la difficulté de relier actions de proximité / projet urbain / et enjeux d'agglomération.

- **Un recentrage de la politique de la ville sur la question sociale et un découplage des politiques d'habitat et du développement social**

De façon générale, la mise en oeuvre des politiques d'habitat ne relève pas du Contrat de Ville dont l'action en ce domaine, se trouve centrée principalement sur la gestion urbaine de proximité. Ainsi on observe un certain découplage entre les projets de recomposition territoriale et de renouvellement urbain, et les stratégies de développement social se traduisent par une forte dispersion des actions.

Même s'il n'existe pas sur les deux régions, de quartiers en situation de "décrochage" effectif, la faiblesse de l'articulation entre Contrat de Ville et politique d'agglomération ne permet pas de resituer les enjeux de cohésion sociale et de solidarité à l'échelle de l'agglomération et de les poser comme des enjeux de développement, et tend quelque peu à limiter les stratégies de développement social à des politiques de redistribution.

On observe par ailleurs une tendance sur certains sites à vouloir faire prendre en charge par la politique de la ville, les politiques vers la grande exclusion et l'urgence sociale. Les stratégies visant à la recomposition d'équilibres territoriaux s'appuient sur des logiques différentes selon les sites : réduire la spécialisation territoriale et/ou valoriser les ressources et les capacités de développement des territoires concernés.

Le recentrage sur la question sociale s'ordonne de façon générale autour de quatre questions :

- la redéfinition des relations entre habitants et institutions pour une meilleure qualité de services et une qualité résidentielle accrue
- le développement de politiques éducatives et civiques permettant de répondre aux situations qui font rupture
- le développement d'une offre d'insertion dans une continuité entre les dimensions sociales et d'accès à l'emploi.
- l'articulation des politiques de prévention et de sécurité

2- Intercommunalité

L'articulation entre la démarche intercommunale et l'intervention sur les sites prioritaires est difficile à lire ; de façon générale, l'intercommunalité s'est structurée par nécessité et à partir d'approches thématiques.

Les situations et les stratégies sont très contrastées : sur certains sites, la politique de la ville est constitutive de l'intercommunalité et contribue à structurer les politiques publiques et à mieux les mutualiser. On peut alors observer une appréhension des solidarités à partir des politiques d'habitat et d'insertion, ainsi que l'intégration d'outils d'observation et d'analyse ; mais de fait, ces situations restent rares et de façon générale, on peut constater un manque de débat entre les sphères techniques et politiques, sur la place du Contrat de Ville dans l'intercommunalité, et une demande importante de réflexion méthodologique et stratégique, de la part des équipes opérationnelles.

On peut repérer quatre types de situation :

- l'intercommunalité apporte un cadre stratégique pour le développement des solidarités. Elle joue un rôle dans la réorganisation des dynamiques d'action locale et prend en compte les enjeux de solidarité sur les territoires prioritaires.
- l'intercommunalité constitue un potentiel de mutualisation à partir des axes thématiques. Les politiques sectorielles, notamment l'insertion et la tranquillité publique, semblent constituer des portes d'entrée qui font consensus.
- l'intercommunalité est purement formelle et la ville-centre est réticente quant au transfert des compétences. Elle ne souhaite pas une dilution des financements. Par ailleurs, les équipes MOUS craignent de perdre leur légitimité et leur capacité à intervenir dans la proximité, en s'éloignant du lieu de décision politique de la ville centre.
- l'intercommunalité est source de conflits.

Dans les deux premiers cas, l'intercommunalité joue une fonction d'organisation des ressources et de développement d'outils et méthodes d'observation. Dans peu de sites, l'agglomération constitue un cadre stratégique pour rééquilibrer ou piloter.

Les structures d'intérêt communautaire sont aussi confrontées à la mise en place d'une organisation transversale entre les différentes politiques sectorielles. On peut constater l'intérêt de l'établissement de secteurs de proximité ou de secteurs d'appui qui devraient permettre la mise en place d'une logique transversale et de proximité au sein des agglomérations.

3- Pilotage politique

Les élus en charge des Contrats de Ville souhaitent un repositionnement fort de la place du politique, insistent sur la question démocratique et la place de l'autonomie de l'expression des habitants à organiser de façon spécifique. De fait, les comités de pilotage sont encore trop peu des instances de débat et d'orientations politiques (validation, débat sur désaccords, arbitrage).

Le lieu du débat politico stratégique reste encore l'instance technique, avec la mise en place de comités techniques qui rassemblent les responsables techniques des différentes institutions signataires et dont la fonction est d'organiser l'articulation avec les politiques de droit commun.

Des articulations entre élus municipaux et élus communautaires s'amorcent principalement en termes d'échanges d'informations. De fait, les sites où élus municipaux et communautaires sont les mêmes, permettent une meilleure intégration de la politique de la ville aux stratégies d'intérêt communautaire.

La banalisation de la politique de la ville repose sur une forte mobilisation des élus, de même que l'articulation entre solidarités et politiques de développement à l'échelle des agglomérations demande une capacité de mobilisation conjointe entre élus et techniciens.

4- Pilotage technique

La plupart des responsables d'équipes opérationnelles restent pour l'instant positionnés à l'échelle communale, dans une démarche de renforcement du rôle de la MOUS au sein de l'appareil municipal.

On peut observer 4 types de positionnements des directeurs, chefs de projet ou responsables de MOUS :

- une fonction de pilotage stratégique et d'organisation globale du dispositif, avec un dédoublement de la fonction de direction (entre la ville et la structure intercommunale) sur les grandes agglomérations et avec, dans ces situations, des collaborations effectives mais dont les niveaux de responsabilité méritent d'être précisés.
- une position d'animation du projet, de soutien aux opérateurs, de mise en oeuvre de la programmation, dans une approche socio urbaine
- une fonction de responsabilité centrée sur une programmation où prédomine le développement social.
- une fonction de gestion administrative.

5- Participation des conseils généraux

On observe différentes formes d'implication :

- ✓ une implication politique et technique forte avec une approche transversale à plusieurs services au sein de l'instance départementale
- ✓ une implication légitimée surtout au plan technique par l'instance départementale
- ✓ des orientations encore imprécises mais une implication technique personnelle
- ✓ une absence d'intérêt pour l'implication dans le Contrat de Ville

L'implication des départements se fait principalement à travers les services d'action sociale départementale. Il existe peu d'approches transversales au sein des départements. La mobilisation des acteurs de terrain de l'action sociale notamment, dans le cadre de l'intervention des Contrats de Ville, reste encore faible, même si la participation des hiérarchies intermédiaires aux réunions des groupes thématiques constitue souvent le moyen d'amorcer une approche plus collective.

6- Démocratie locale - Participation

On peut distinguer 3 types d'approche :

- ✓ intégration politique : donner une place dans l'espace public
- ✓ intégration citoyenne : reconnaître une capacité et une compétence collective aux habitants
- ✓ actions sur la qualité de l'action des services publics visant à rapprocher habitants et institutions et à améliorer la gestion territoriale.

De nombreuses réflexions méthodologiques sont en cours sur cette question, avec toutefois une grande diversité d'implication des habitants dans la mise en oeuvre des actions. Cette question est aussi appréhendée dans le cadre des réflexions sur l'évaluation.

7- Le centre de ressources

Quatre attentes principales sont exprimées envers le centre de ressources :

- organiser la mutualisation (échanges, confrontations sur l'objet et les orientations, conférences opérationnelles, analyse des programmations,..)
- aider à fabriquer et à mettre en oeuvre des outils d'ingénierie et d'évaluation (cahier des charges de l'évaluation, ingénierie de formation, travail sur les méthodes d'intervention, ..)
- favoriser la lisibilité de la politique de la ville en Bretagne et pays de la Loire et les besoins des sites (accès aux informations, coopérations avec les instances régionales et inter-régionale,..)
- fabriquer de la connaissance (théorique, thématique, observation des phénomènes de société,..)

Les attentes à l'égard du centre de ressources sont diversifiées mais font état d'une volonté d'appropriation collective (façon d'être associés jugée insuffisante pour l'instant par les services de l'Etat) et spécifique aux catégories d'acteurs, ce qui suppose de réserver des espaces de dialogue et de débat distincts (au politique, au technique,..), et d'associer plus fortement des partenaires de la politique de la ville (ARO HLM, Fédérations d'éducation populaire, services sociaux,..).

Parmi les thèmes pour lesquels il convient d'approfondir les échanges, apparaissent plus particulièrement :

1. des contenus liés aux problématiques de développement des sociabilités et des ruptures sociales (la souffrance psychique des jeunes et des personnes en difficultés sociales, insertion et normes de vie, socialisation et phénomènes communautaires, échec scolaire et autonomie, relations jeunes / adultes, jeunes et espaces publics, mobilité des jeunes, parentalité.),
2. des contenus liés à la dissociation territoriale, la cohésion urbaine (les formes de mixité, projet urbain proximité, et politique d'agglomération,
3. des contenus à caractère méthodologique (outils d'observation et d'évaluation,..).

Le rapport final de l'étude sera envoyé aux membres du conseil d'administration.

Préparation de l'atelier « compétence politique de la ville au sein des agglomérations »

Une grande partie des sites en contrat de ville ou convention d'objectifs est passée en communauté d'agglomération en 2000 et 2001.

La loi prévoit que la politique de la ville soit une compétence obligatoire des communautés d'agglomération.

A la demande du conseil d'administration RésO Villes mettra en place, début 2002, un atelier permettant d'approfondir la réflexion sur l'organisation de cette compétence et de publier une production à destination des acteurs chargés de sa mise en oeuvre.

Pour mener ce travail RésO Villes a fait appel à un expert, Serge Brunet du cabinet TETRA.

Cette mission s'effectuera en deux temps :

✓ **Première phase : analyse de la mise en œuvre actuelle de cette compétence dans les agglomérations des deux régions**

Il s'agira d'identifier de façon précise l'état d'avancement de la réflexion de chaque agglomération concernant la compétence « politique de la ville » :

- Recensement des délibérations prises par chacune ; la compétence et les délégations.
- Entretiens téléphoniques avec un responsable de chaque agglomération afin de définir l'état actuel d'avancement.

Cette première phase fera l'objet d'un rapport intermédiaire présenté au groupe de pilotage.

✓ **Deuxième phase : co-animation d'un groupe de travail**

Sur la base du travail effectué durant la première phase, Serge Brunet co-animera avec RésO Villes, un groupe de réflexion constitué de représentants de l'Etat et des collectivités locales et territoriales afin d'apporter un appui méthodologique et technique à la mise en œuvre de cette compétence.

Objectifs du groupe de réflexion :

- Définir le contenu de cette compétence au sein des agglomérations : intérêt communautaire, territoire d'application...
- Proposer une méthode de mise en œuvre : champs d'application et conséquences techniques, organisation des débats d'agglomération...
- Situer cette réflexion dans le cadre des contrats d'agglomération.
- Le pilotage et les pouvoirs de décision

Cette deuxième phase fera l'objet d'une production écrite qui sera diffusée à l'ensemble des membres du conseil d'administration et aux partenaires de RésO Villes souhaitant en disposer.

Il est prévu 4 séances de travail avec le groupe de réflexion et une séance de présentation de la rédaction, pour validation par le groupe.

Chaque séance de travail fera l'objet d'un compte rendu remis aux participants.

L'ensemble de la mission devra s'effectuer en cohérence avec les travaux menés par l'Institut des Villes.

Calendrier :

Première phase : décembre 2001

Deuxième phase : février à mai 2002

RésO Villes mettra à disposition du cabinet TETRA, les documentations nécessaires au déroulement de la mission et fournira les coordonnées des personnes à contacter dans la première phase.

Une rencontre entre TETRA, CIVITO et RésO Villes a permis de capitaliser le travail déjà produit dans l'étude CIVITO sur les agglomérations.

Participation aux instances de pilotage des SGAR

✓ Formation des acteurs de la politique de la ville

Chacune des deux régions a réalisé un diagnostic des besoins en formation.

En Pays de la Loire, RésO Villes a apporté son soutien méthodologique à la rédaction du cahier des charges et à l'analyse des réponses après consultation de cabinets d'étude.

En Bretagne la démarche était engagée avant la création du centre de ressources.

RésO Villes a participé au suivi de ces deux études.

RésO Villes a contribué à la préparation d'un premier module de formation, en Pays de la Loire, à destination des acteurs ayant nouvellement pris leurs fonctions au regard de la politique de la ville :

- contenu de la cession,
- proposition d'intervenants,
- intervention pour la présentation du centre de ressources.

Une plate-forme régionale a été créée en Pays de la Loire pour étudier la mise en œuvre des programmes de formation à venir à partir du diagnostic réalisé. Elle est composée du SGAR, du CNFPT et de RésO Villes. Les propositions seront ensuite soumises aux correspondants politiques de la ville, lors d'une rencontre animée par le SGAR.

RésO Villes participe à cette rencontre.

Une démarche similaire peut être envisagée en Bretagne. Un calendrier de rencontres est prévu à cet effet.

RésO Villes a proposé une première rencontre des deux SGAR et DRE Bretagne afin d'envisager les suites à donner aux programmes de formation, notamment sur ce qui peut être proposé au niveau interrégional.

✓ Evaluation

RésO Villes participe à chacun des comités de pilotage des deux régions, animés par les SGAR.

Les démarches sont différentes :

En Bretagne, l'évaluation régionale porte sur le renouvellement urbain.

En Pays de la Loire, le choix a été fait de missionner deux cabinets d'étude pour aider chaque équipe à élaborer une méthodologie pour l'évaluation du contrat de ville.

Sur l'année 2001, le centre de ressources a participé à ces instances. Les démarches sont en cours actuellement.

Cependant, compte tenu des attentes exprimées par l'ensemble des acteurs au cours de l'étude engagée avec CIVITO, RésO Villes sera amené à proposer en 2002, une réflexion approfondie sur l'évaluation et initiera des rencontres d'échanges entre les acteurs des deux régions.

Par ailleurs, en prévision de l'évaluation du centre de ressources inscrite au contrat de plan Etat / région, RésO Villes a travaillé à l'élaboration de comptes rendus et de fiches d'appréciation, permettant de favoriser la lecture de son activité.

Intervention à la demande de villes ou agglomérations

Dans sa mission d'appui aux acteurs, RésO Villes peut également répondre à des demandes locales pour favoriser la compréhension de la politique de la ville et son organisation.

RésO Villes est intervenu à **la commission « politique de la ville et habitat » de l'agglomération rennaise** pour présenter aux élus de l'agglomération, l'histoire de la politique de la ville et son organisation.

Le centre de ressources est également intervenu à la demande de **la ville de Saint-Herblain**, pour une présentation des enjeux de la politique de la ville, son caractère transversal et partenarial.

Cette journée s'adressait à l'ensemble des responsables de service de la ville.

Une troisième rencontre a eu lieu avec **les villes de Bretagne en convention d'objectifs**, afin de présenter le centre de ressources et d'identifier leurs attentes.

Secrétariat et comptabilité

La comptabilité

La comptabilité est faite à l'aide du logiciel sisco micro, les factures sont enregistrées et classées mensuellement, deux fois par an l'expert comptable contrôle l'enregistrement des pièces et tous les ans clôture les comptes. Le commissaire aux comptes valide la clôture annuel de l'expert comptable et les comptes sont présentés au conseil d'administration et à l'assemblée générale.

L'expert comptable traite les payes et les documents relatifs aux taxes et charges sociales, tous les documents nous sont retournés pour signature.

L'élaboration du budget prévisionnel 2002 à été fait à l'aide de l'expert comptable et validé par le conseil d'administration du 30 novembre 2001.

Le 1^{er} janvier nous sommes passée aux 35 heures, ce qui va entraîner une gestion des congés plus importante, et l'affichage des horaires pour le personnel non cadre.

Le 1^{er} janvier nous avons également changé de banque puisque le crédit municipal arrêta ses fonctions de comptes bancaires, aujourd'hui nous sommes à la caisse d'épargne.

La gestion administrative

Elle comprend des tâches relatives à la vie de l'association :

- Gestion du courrier et des documents comptables et administratifs :
 - ✓ Déclaration sociale
 - ✓ Plaquette de présentation de RésO Villes
 - ✓ Statuts
 - ✓ Compte rendu de réunions
- Accueil et gestion des appels téléphonique
- Gestion de l'agenda
 - ✓ Prise de rendez-vous
 - ✓ Mise en commun des trois agenda
- Gestion des achats
 - ✓ Fournitures de bureau
 - ✓ Matériel informatique
 - ✓ Documentation et abonnements

- Participation au service information
 - ✓ Gestion de la diffusion de la lettre
 - ✓ Gestion de la revue de presse
 - ✓ Gestion du fichier d'adresse
 - ✓ Relance pour les prêts de documentation non retournés
 - ✓ Réponse aux candidatures

Appels téléphoniques reçus :

Le centre de ressources reçoit en moyenne 15 appels téléphonique par jour, essentiellement gérés par le secrétariat, qui concernent :

- Le centre de ressources : questions sur notre structure, notre rôle, nos coordonnées, plan d'accès, documents (statuts, comptes-rendus de réunions, composition du conseil d'administration et du bureau, plaquette de présentation,...)
- Les demandes d'information : recherche d'adresses, de noms (professionnels, élus, bureau d'études, ...), demande de documents, notamment les ouvrages et rapports signalés dans la lettre de liaison,
- Les appels relatifs aux rendez-vous et réunions,
- Les recherches d'emploi et demandes de stage.

L'organisation logistique des réunions

Elle concerne à la fois les rencontres relatives au fonctionnement de l'association et les journées thématiques, ateliers de travail, etc.

Il s'agit de la réservation et la préparation des salles, les relations avec les fournisseurs (traiteurs, location de matériel d'enregistrement,...), la gestion des invitations (relances, confirmations), la préparation des dossiers, l'accueil et le suivi des frais de repas.

Calendrier des rencontres : fonctionnement de l'association

- 1^{er} février 2001 : bureau et conseil d'administration
- 20 avril 2001 : bureau
- 12 juin 2001 : bureau, conseil d'administration et assemblée générale extraordinaire
- 27 septembre 2001 : bureau
- 30 novembre 2001 : bureau et conseil d'administration

Conclusion et perspectives

Conclusion

2001 étant l'année de démarrage du centre de ressources, elle se caractérise essentiellement par l'organisation de la structure.

- **La mise en place des conditions de fonctionnement du centre de ressources :**
 - Recrutement de l'équipe et installation des locaux
 - Etablissement des instances de décisions (bureau, conseil d'administration, assemblée générale)
 - Constitution du comité scientifique
 - Communication et interventions pour faire connaître RésO Villes

- **La recherche d'une bonne connaissance du territoire et des enjeux qui y sont liés :**
 - Réalisation de l'étude « analyse de la politique de la ville en Bretagne et Pays de la Loire »
 - Prise de contacts avec les partenaires

- **La structuration des grands objectifs de RésO Villes :**
 - Identification des ressources et leur mise à disposition
 - Elaboration des échanges et mises en réseaux
 - Préparation des ateliers et des productions

L'expression des acteurs de la politique de la ville, à l'occasion des différentes rencontres proposées par RésO Villes, montre que la création du centre de ressources répond à un réel besoin d'identification d'un lieu pour mutualiser les savoirs et les réflexions, favoriser les échanges dans une approche transversale et partenariale, enrichir la connaissance et la recherche collective, notamment par la confrontation avec les scientifiques et les experts.

Cependant, la mobilisation des différents acteurs au regard de ces attentes est encore relativement inégale. Ce sont le plus souvent les villes, (techniciens ou élus), et plus ponctuellement les services de l'Etat qui sollicitent RésO Villes.

Même si la « montée en puissance » des sollicitations constatées dans le dernier trimestre est encourageante, cela signifie que le centre de ressources doit développer son action de façon plus significative en direction de l'ensemble des partenaires de la politique de la ville.

Par ailleurs, si la capitalisation des ressources est déjà fortement engagée, la multiplicité des initiatives et des productions existantes nécessite de développer, d'une part les capacités de mise en réseaux et d'échanges, et d'autre part la prospection et la mise à jour.

RésO Villes a réalisé le programme d'actions de l'année, conformément à la décision du conseil d'administration du 1^{er} février 2001 et dans le respect du budget prévisionnel.

Une action n'a cependant pas été engagée : le projet de synthèse concernant « les métiers de la ville » qui fait l'objet actuellement d'une réflexion nationale.

Il a semblé plus productif de se baser sur les analyses qui seront produites avant d'engager une réflexion locale.

Enfin le caractère interrégional qui fait la spécificité du centre de ressources Bretagne Pays de la Loire, a fonctionné dans l'ensemble des actions menées par RésO Villes en 2001.

La confrontation des pratiques, au regard des actions d'évaluation et de formation des acteurs menées par les SGAR, pourra être développée en 2002.

Perspectives

L'étude « analyse de la politique de la ville en Bretagne et Pays de la Loire » dont le rapport final sera remis fin janvier 2002, permettra de dégager un programme d'actions détaillé qui sera proposé au prochain conseil d'administration.

Cependant, les actions menées en 2001 permettent d'ores et déjà de dresser des pistes de travail pour 2002.

✓ Capitalisation des ressources :

Poursuite du travail engagé sur le recensement des ressources

Mise en service du site Internet

Développement du service questions / réponses

RésO Villes propose la création d'un poste emploi jeune pour renforcer ce service.

✓ Mise en réseaux, organisation des échanges, confrontation des pratiques :

► Journées thématiques

Ces journées peuvent être organisées sous deux configurations :

- par catégories d'acteurs de la politique de la ville, pour favoriser l'enrichissement de chacun de leur point de vue,
- en favorisant la rencontre des différentes catégories d'acteurs pour développer les échanges et le partenariat.

Les premières pistes de travail :

Poursuite des rencontres chefs de projet

Suites données à la rencontre des élus : trois autres rencontres sont programmées sur 2002, ayant pour thèmes,

- la place et le rôle de l' élu en charge de la politique de la ville par rapport au territoire (quartier, ville agglomération) et aux partenaires (le Maire, les autres élus, les techniciens, et les institutions).
- La politique de la ville : un enjeu de lisibilité de l' action publique, à travers la démocratie locale.
- L' évaluation : enjeux et méthode

Une journée à destination des professionnels : la participation des habitants
Cette journée donnera suite à la mise en place d' ateliers locaux.

Une journée à destination des services de l' Etat est programmée, en concertation avec les deux SGAR.

RésO Villes souhaite également proposer une rencontre avec les services des conseils généraux.

Les résultats de l' étude « analyse de la politique de la ville » et des deux diagnostics menés par les SGAR Bretagne et Pays de la Loire (formation des acteurs), devront également permettre de dégager des pistes de rencontres à programmer par RésO Villes.

L' ensemble de ce travail sera animé par RésO Villes qui fera appel à des experts pour faciliter les échanges et développer les connaissances.

▀ Recherche de collaboration avec les réseaux existants :

Les actions communes à mener seront formalisées avec les AROHLM, le CAREP, le CNFPT, le Pôle de recherche urbaine.

La sollicitation d' autres réseaux sera soumise au conseil d' administration.

✓ **Appui et accompagnement des acteurs dans la recherche liée aux problématiques :**

Le présent rapport fait état des grandes orientations définies dans l' étude « analyse de la politique de la ville ».

Un programme détaillé sera proposé au conseil d' administration après réception du rapport final.

Mise en place de l' atelier : compétence de la ville au sein des agglomérations

La participation aux instances de pilotage des SGAR : le travail engagé en 2001 sera poursuivi.
RésO Villes apportera son soutien à la définition des contenus de formation et favorisera les échanges entre les deux régions.

Compte tenu des attentes exprimées au regard de l' évaluation, un travail de soutien méthodologique aux équipes pourra être proposé, en collaboration avec les SGAR.